

**Après négociations, voici les informations concernant l'inscription de votre établissement au E-learning d'Atout France 2019/2020.**

## **Formez vos étudiants sur la destination France !**

**Atout France** a lancé son nouveau programme de **e-Learning « Rendez-vous en France »** à destination des établissements de formation en tourisme, il y a trois ans maintenant.

Depuis sept ans, près de 7000 étudiants (dont 80% en partenariat avec la FFTST) ont suivi les programmes proposés par Atout France sur la destination France.

Entièrement renouvelé il y a 3 ans, et complété cette année il est composé de **3 sessions** :

- Les généralités
- Les régions
- Les thématiques

Ce e-Learning **s'adapte à vos besoins**, quels qu'ils soient :

- Soit les étudiants suivent ce programme en complète autonomie,
- Soit les enseignants font passer les évaluations en conditions d'examen,
- Soit les enseignants utilisent le programme comme support de cours.

### **Testez-le gratuitement !**

Connectez-vous à <http://elearning.atout-france.fr> et entrez les identifiants de connexion suivants :

- Votre compte : démo
- Mot de passe : France

### **Les atouts**

- Les enseignants profiteront **d'un suivi régulier** de leurs étudiants.
- Les étudiants bénéficieront, en cas de réussite, d'une **attestation délivrée officiellement par Atout France**, ce qui leur permet de **valoriser leur CV et/ou leurs passeports formation professionnelle**.

Pour vous inscrire pour l'année 2019/2020 il vous suffit de vous inscrire rapidement auprès de la FFTST ([tarifs privilégiés](#) pour les membres de la FFTST).

**Après réception de votre inscription et de votre règlement ou de votre bon de commande administratif (à nous faire parvenir), nous vous adresserons la procédure à suivre pour inscrire vos étudiants auprès d'ATOUT France.**

**[Nous vous accordons un délai jusqu'au 01 octobre 2019.](#)**

# **PARTENARIAT FFTST / Atout France**

## **E-Learning « La France Touristique »**

### **PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2019 / 2020**

**En premier lieu** l'établissement doit renvoyer le bon de commande (ci-joint) **à la FFTST**, avec le règlement (chèque, bon de commande administratif ou ordre de virement avant le 01 octobre 2019).

**Ensuite, et seulement ensuite**, chaque établissement recevra les instructions pour renvoyer, à ATOUT France, le document « Inscription étudiants » complété avec les éléments suivants :

- la liste des étudiants par classe, avec leur courriel personnel
- le ou les professeur(s) devant également avoir un compte utilisateur, avec leur courriel.
- le ou les professeur(s) pourra/pourront accéder à la formation avant leurs étudiants.
- la date de début de formation (correspond à la date à laquelle les étudiants peuvent commencer la formation)
- la date de fin de formation (correspond au dernier jour durant lequel les étudiants peuvent accéder à la formation)
- éventuellement, les dates pour une session de rattrapage.

**Attention, tout devra être terminé**  
**au plus tard le 01 octobre 2019.**